

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1089

Artikel: Dividende en chocolat
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public SA

La SA des Editions Domaine public a tenu son assemblée des actionnaires le 18 juin à Lausanne. Fidèle à notre tradition de transparence, nous publions comptes et rapport de gestion. Si la situation reste saine, un besoin de renouvellement se fait sentir pour compenser les départs «naturels» d'abonnés, soit environ 10% par année. Malgré plusieurs actions publicitaires, ils ne sont compensés que difficilement. Or notre objectif reste un accroissement du nombre d'abonnés, pour nous donner une certaine sécurité et pour offrir quelques moyens supplémentaires à la rédaction. Chacun est invité à prospecter autour de lui; des cartes publicitaires sont à disposition au journal.

Rapport de gestion 1991

Le total des charges de 1991 dépasse celui de 1990 de 18 107,15 francs. Cette différence est due à une augmentation

Compte d'exploitation

Charges

Impression du journal	50'907.40
Routage	7'754.75
Salaires nets	73'071.00
Charges sociales	18'329.15
Loyer, électricité	5'070.50
Taxes postales, affranchissement, téléphone, télécopie	6'507.55
Autres frais d'administration	11'243.80
Publicité	17'935.20
Achat de matériel	0.00
Amortissement	2'000.00
Total	192'819.35

Produits

Abonnements	177'302.50
Ventes au numéro	1'310.30
Numéros spéciaux	291.00
Autres	2'123.25
Total	181'027.05

Résultat d'exploitation - 11'792.30

Pertes et profits 1991

	Doit	Avoir
Perte reportée	12'679.77	
Résultat de l'exercice		- 11'792.30
Intérêts BCC		4'230.20
Remboursement impôt anticipé		2'277.85
Réserve		5'000.00
Perte au 31.12.91		12'964.02
	12'679.77	12'679.77

de tous les postes, à l'exception de l'impression du journal dont le coût a diminué de 1764,10 francs et des frais d'administration qui sont restés stables. La diminution des frais d'imprimerie résulte du fait que, bien qu'ayant publié 44 numéros en 1991 comme en 1990, nous n'avons pas eu de numéro spécial. De nouvelles charges sont également apparues, relatives notamment à la publicité qui nous a coûté 17 935,20 francs en 1991 alors que rien n'avait été dépensé pour ce poste en 1990. Ces différentes augmentations ont ou être compensées, en partie, par une absence d'achat de matériel et par des amortissements inférieurs aux années précédentes. Ces économies n'ont cependant pas été suffisantes puisque les charges totales sont en augmentation de 10% environ. On notera plus particulièrement l'augmentation des frais de routage de 3561,75 francs. La hausse des charges sociales s'explique par l'assurance perte de gain en cas de maladie et de maternité que nous avons introduite l'an dernier.

Les produits ont également progressé, mais dans une plus faible mesure, puisque leur augmentation n'est que de 6804,30 francs, due pour 70% aux abonnements. Ce déséquilibre entre augmentation des charges et augmentation des recettes a entraîné une perte d'exploitation de 11 792,30 fr, perte qui a pu être compensée par les produits des placements financiers qui s'élèvent à 6508,05 fr et par une diminution des réserves de 5000 francs, réserves qui avaient été constituées en partie pour les frais de publicité. ■

Dividende en chocolat

(cfp) L'assemblée des actionnaires du quotidien de gauche autogéré, le *Berner Tagwacht*, n'a pas eu à se prononcer sur le montant du dividende de cette année: il n'y en avait pas à fixer. Par contre, des pièces d'or en chocolat décorant les tables étaient une récompense morale pour les investisseurs qui contribuent à maintenir un troisième quotidien dans la ville fédérale.

Il y a quelques années, le journal était condamné par son imprimerie, alors une coopérative, qui perdait 300 000 par année à imprimer le journal. Depuis l'adoption de la nouvelle formule, le déficit, même avec la chute des recettes publicitaires, a pu être contenu. Un numéro spécial à large diffusion, pour fêter le centenaire du journal cet automne, est en préparation. Un article historique retracera les étapes de la vie du journal, qui a eu des hauts et des bas, mais qui n'a cessé de paraître que lorsque la censure le lui imposait.

Les dépenses de 1991 ont été d'un peu plus de 1,8 million et le déficit de 18 000 francs. La publicité a couvert environ un tiers de ce montant, ce qui signifie que les lecteurs paient environ deux tiers des frais. C'est la proportion inverse de celle d'autres quotidiens.

La rédaction compte cinq rédacteurs qui travaillent en moyenne à 80%. La *Berner Tagwacht* occupe huit personnes en tout, représentant 6,7 postes de travail à plein temps. Le journal paraît sur douze pages au moins. ■

Nouvel habit

La Distinction, bimensuel littéraire et humoristique, promoteur notamment du Grand prix du maire de Champagnac, «*négoce un tournant important*», selon un communiqué de presse lacunaire. La nouvelle mise en page, résolument austère, semble largement inspirée par DP, de même que le ton de certains articles, la discrétion des signatures et l'absence de publicité. DP souhaite bon vent à *La Distinction publique*, car tel est le nouveau titre de cette publication, et se réjouit de constater qu'une formule vieille de bientôt trente ans suscite encore des vocations.

La Distinction publique, case postale 204, 1000 Lausanne 9.